

Avis publié le 19 mars 2002

**RECOMMANDATION DU 8 MARS 2002
RELATIVE À LA RECHERCHE ET AU DÉVELOPPEMENT**

Le conseil stratégique des technologies de l'information,
Vu le décret n°2000-1080 du 7 novembre 2000 portant création d'un Conseil stratégique des technologies de l'information,

Recommande :

- L'augmentation au plan national et européen de la part budgétaire relative consacrée à la recherche et au développement en technologies de l'information et de la communication, sous forme de crédits immédiatement disponibles non remboursables ;

- La mise en place d'une structure unique, renforçant les dispositifs actuels de recherche en réseau, chargée d'assurer un suivi et un soutien effectifs à la recherche et au développement, en particulier par les missions suivantes :

* gestion des aides dans des conditions compatibles avec les contraintes des bénéficiaires ;

* accompagnement des réseaux nationaux de recherche, en particulier dans le cadre de grands projets pluriannuels ;

* définition des positions et représentation de la France dans les instances européennes, et développement du rayonnement national dans les organismes internationaux pertinents

- La mise en œuvre des conclusions du rapport de groupe de travail « recherche et développement », annexé à la présente recommandation.

Fait à Paris, le 8 mars 2002

Par le secrétaire général :

DIDIER LOMBARD

Membres du Conseil stratégique des technologies de l'information le 8 mars 2002

M. Jean-François ABRAMATIC, M. Bruno BONNELL, M. Thierry BRETON, M. Bernard CHARLÈS,
M. Michel DAHAN, M. Jean-Jacques DAMLAMIAN, M. Éric DELEVAQUE,
M. Stéphane DOTTELONDE, M. Jean-Pierre GLOTON, M. Claude GUÉGUEN, M. Paul HERMELIN,
M. Jean-Marie HULLOT, M. Francis JUTAND, M. Daniel KAPLAN, M. Arnaud LAGARDÈRE,
M. Bernard LARROUTUROU, M. Jacques Le MAROIS, M^{me} Anne-Sophie PASTEL,
M. Pasquale PISTORIO, M. Jacques STERN, M. Serge TCHURUK, M^{me} Agnès TOURAINE,
M. Martin VIAL.

Groupe D - Recherche & Développement

PROPOSITIONS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Objectif poursuivi

L'objectif est de faire de la France le chef de file d'une stratégie visant à assurer à l'Europe une place de leader dans la compétition internationale en matière de Services et Technologies de l'Information et de la Communication (STIC).

Propositions d'action

Augmentation de la part relative consacrée aux STIC dans un montant de financement global de la recherche et du développement en croissance, tant au plan national qu'au plan européen. Cet apport de fonds public doit se faire sous la forme de crédits immédiatement disponibles et non remboursables.

Lancement de trois grands projets pluriannuels (par exemple, technologies domestiques, environnement et sécurité, communication sur les STIC), dont la dynamique globale permettrait de mobiliser les efforts tout en assurant une visibilité large aux actions de l'Etat. Néanmoins la définition concrète des projets, l'analyse de leur pertinence par rapport à l'action publique, devraient faire l'objet d'études plus précises avant de pouvoir faire l'objet de décisions de mise en œuvre. La préparation, le suivi et l'évaluation de tels grands programmes pourraient être confiés à la structure qui fait l'objet de la proposition suivante.

Mise en place d'une seule et même structure confortant le succès des dispositifs actuels, grâce à une généralisation de la recherche en réseau reposant sur une délégation aux acteurs des choix d'orientation et de l'évaluation des propositions d'actions et favorisant notamment la mise en place de grandes plates forme technologiques partagées permettant de faire progresser aussi bien la technologie que les usages. La raison d'être de cette structure serait d'assurer la convergence des actions de recherche et développement en STIC menées dans un cadre national ou international ainsi que leur évaluation et de fournir un contexte de soutien à la R&D adapté à la nature même de cette R&D dans un environnement mondial hautement concurrentiel et multi acteurs (grands groupes, PME, labos publics).

Ses missions seraient :

- *L'intégration des dimensions internationale, européenne et nationale* : une vue nationale susceptible d'éclairer les arbitrages budgétaires entre les divers réseaux, détermination en liaison avec les réseaux, et défense des positions nationales dans les négociations européennes, une stratégie de présence française dans les organismes internationaux pertinents de normalisation et d'allocation de fréquences.
- *Un soutien au fonctionnement des réseaux nationaux* : support administratif aux réseaux en fonctionnement et appui logistique aux missions, coordination entre réseaux, en particulier dans le cadre des grands projets pluriannuels, élargissement des synergies (public/privé, Groupes/PME, innovation/usage,...)
- *Une gestion des aides répondant aux besoins des bénéficiaires* : passation des contrats en quelques semaines après la décision du comité scientifique du réseau national, procédure unifiée pour toutes les demandes d'aide, réorientation éventuelle des demandes vers le réseau concerné

Son organisation devrait reposer sur un cahier des charges de service public, une large autonomie par rapport aux structures étatiques, une représentation dans ses instances de direction des principaux acteurs de la recherche et du développement, à côté des services ministériels, une procédure de nomination des dirigeants garantissant leur compétence personnelle en sciences et technologies de l'information et de la communication et leur aptitude à gérer des fonds publics.

**UN FINANCEMENT DE LA R&D DANS LE SECTEUR DES TIC
EN RELATION AVEC SA CONTRIBUTION AU PIB**

La priorité « Technologies pour la société de l'information » affichée dans le Programme Cadre de Recherche et Développement de l'Union européenne doit avoir comme objectif prioritaire de développer la compétitivité des industries et des services de ce domaine, en leur apportant une aide en relation avec leur contribution au PIB.

La même démarche devrait être suivie au niveau national, alors que le soutien public apporté à la R&D dans le domaine des technologies de l'information et la communication a diminué substantiellement, à la suite de la disparition des crédits d'étude par lesquels la Direction Générale des Télécommunications soutenait de façon substantielle les industries du secteur.

Concrètement, il faut pour cela :

- que soit augmentée la part relative consacrée aux TIC dans un montant de financement global du BCRD en croissance ;**
- que cet apport de fonds public le soit sous forme de crédits immédiatement disponibles et non remboursables.**

FRAGILITÉ DU SYSTÈME ACTUEL DE CONCERTATION ET DE GESTION DE LA RECHERCHE SUR LES TIC EN FRANCE

Les lacunes actuelles

La disparition du Centre National d'Études des Télécommunications dont la transformation en France Télécom Recherche et Développement n'a fait qu'entériner un changement de vocation, lié au changement de nature de la mission de France Télécom a été concomitante de l'introduction massive des techniques numériques dans les télécommunications qui se sont traduites par un vocable nouveau : les technologies de l'information et de la communication. Devant ces bouleversements majeurs, les autorités françaises ne sont pas restées inactives et de nombreuses mesures constructives pourraient être citées. Il n'en reste pas moins qu'un certain nombre de problèmes restent en suspens et pourraient être confiés à une structure capable de les prendre tous en charge.

L'efficacité limitée des modalités du soutien public :

- Une réponse trop lente au regard des contraintes des acteurs et de pratiques des autres États membres de l'Union européenne

Si on peut se féliciter des méthodes de travail des divers réseaux et de la promptitude de leurs décisions après la date de remise des demandes, il faut constater que les ministères ont gardé la responsabilité d'attribuer les subventions aux propositions retenues. Chaque ministère a naturellement tendance à normaliser ses propres procédures d'attribution de crédits, ce qui peut introduire des retards absolument incompatibles avec le rythme du passage des études théoriques à la mise en service que connaissent actuellement les TIC. On citera le fait que pour des raisons budgétaires, de nombreux projets approuvés par un réseau au premier semestre d'une année ne disposent des crédits correspondants que l'année suivante.

- Une diversité des procédures qui nuit à la lisibilité et à la visibilité de l'action publique

Chaque ministère a sa propre procédure et chaque réseau procède à ses propres appels d'offres. Les bénéficiaires éventuels sont donc conduits à faire des démarches multiples, ce qui est d'autant plus pénalisant que l'entreprise est plus petite. Les risques d'erreur d'orientation des demandes ne sont compensés que par les relations de personne à personne d'un réseau à l'autre.

- La nature des aides

Les entreprises, grandes, moyennes et petites, considèrent que la modalité de l'avance remboursable qui semble se généraliser ne leur est pratiquement d'aucune aide et leur apporte rien pour obtenir le financement privé indispensable à leur développement. Seules, des subventions en argent frais et accordées rapidement via un guichet unique peuvent leur permettre de soutenir la compétition avec leurs homologues de pays voisins qui bénéficient de ces avantages.

**RENFORCER LA SYNERGIE DE LA R&D FRANÇAISE
AVEC LES PROGRAMMES EUROPÉENS ET MULTILATÉRAUX**

– **Renforcer la coordination entre programmes européens et programmes nationaux**

Si certaines recherches ne nécessitent que des investissements limités, d'autres ne peuvent être menées qu'à une échelle européenne, en collaboration avec d'autres partenaires.

Il n'existe à l'heure actuelle aucun organisme qui soit responsable de mener une réflexion stratégique sur l'articulation entre les programmes nationaux, bilatéraux et communautaires.

Les réseaux qui jouent un rôle majeur dans la politique nationale, ne sont pas partie prenante dans la préparation des décisions relatives au PCRD ou à l'initiative EURÊKA. Leurs responsables ne disposent d'aucun crédit de mission. La préparation des décisions bruxelloises est plus influencée par des groupes d'influence d'obédiences diverses que par une position nationale.

– **Mettre la présence française dans les organismes internationaux au service de la politique publique de R&D sur les TIC**

Un certain nombre d'organismes internationaux ont une grande importance, notamment en matière de normes ou d'attributions de fréquence. Ces organismes fonctionnent pour une part non négligeable sur des relations personnelles fondées sur des affinités qui transcendent les intérêts nationaux et il est difficile de se faire élire à un poste de responsabilité sans s'être fait connaître depuis plusieurs années des membres du cénacle.

Une politique de présence à long terme d'un nombre limité de personnes dans des comités qui sont généralement compatibles avec une activité nationale doit être définie et mise en œuvre, en palliant les aléas de carrière inévitables par une discussion avec les employeurs. Ce travail, guidé par l'intérêt national et jadis mené par le CNET, est en déshérence.